



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÉRABLE



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 358

Avis public est donné par le soussigné, qu'à la séance tenue le 28 novembre 2018, le conseil de la MRC de L'Érable a adopté le **Règlement numéro 358 déterminant les modes de publication des avis publics de la MRC de L'Érable.**

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut le consulter au bureau du soussigné, au centre administratif de la MRC de L'Érable, Plessisville.

Donné à Plessisville, le 4 décembre 2018

Rick Lavergne, secrétaire-trésorier